Lausanne

AU CONSEIL COMMUNAL
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 20 avril 2015
TRX /FK/SM –T. 17/73 - mb

Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets : bilan après la deuxième année

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 13 novembre 2012, votre Conseil adoptait les conclusions du rapport-préavis N° 2012/24 « Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan Directeur de Gestion des Déchets. Règlement communal sur la Gestion des Déchets (RGD). Réponse à deux postulats et une motion. ». Ledit règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2013 et a d'ores et déjà déployé la majorité des effets escomptés.

En se référant à la conclusion n° 14 du préavis susmentionné qui stipulait qu' « *après une période de deux ans, la Municipalité établira un bilan devant déterminer les coûts réels et proposera, le cas échéant, au Conseil communal une adaptation des taxes devant couvrir les frais effectifs annuels générés* », la Municipalité vous fait part, dans les documents annexés, de l'analyse des résultats de l'exercice comptable 2014.

Au vu des constats établis et tenant compte des évolutions prévisibles du budget 2015, la Municipalité a décidé de diminuer, pour la deuxième année consécutive, le taux de la taxe de base de CHF 0.25 HT par m^3 à CHF 0.24 HT (0.26 HT en 2013).

La Municipalité a également, pour la deuxième année consécutive, dressé un bilan et vous remet le rapport correspondant en annexe de la présente. Ce bilan met en lumière la consolidation des bonnes habitudes de tri par la population lausannoise depuis l'introduction de la taxation des déchets. En effet, la forte diminution des déchets incinérés constatée en 2013 se confirme en 2014 (- 41.58 % par rapport à 2012). Le chemin parcouru en matière de tri depuis 2012 est remarquable, ce qui prouve une fois de plus que l'effet incitatif visé par l'introduction de la taxe au sac est atteint.

En ce qui concerne les quantités de déchets recyclés, celles-ci demeurent à des niveaux quasiment équivalents à ceux atteints l'année précédente : -1.93 % pour le papier-carton (+14.52 % par rapport à 2012), -1.96 % pour le verre (+7.14 % par rapport à 2012), +2.27 % pour les déchets végétaux (+66.78 % par rapport à 2012). Néanmoins, force est de constater que la qualité de ces déchets s'est fortement dégradée, ce qui a occasionné la mise en place d'une campagne de sensibilisation ciblée sur les déchets végétaux en 2014. Cette dernière sera étendue, durant l'année 2015, au papier-carton ainsi qu'au verre.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalité@lausanne.ch

En vous remerciant de l'attention portée à ces informations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud

Annexes mentionnées